

# NOTE DE SYNTHÈSE SUR L'ORDRE DU JOUR

## Du mercredi 23 mars 2011

### 1°) Election du secrétaire de séance

Lorsque le président aura ouvert la séance, il sera procédé en conformité avec l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

### 2°) Approbation du procès verbal de la séance du 23 février 2011

Le procès verbal est joint à la présente convocation.

### 3°) Bilan de la Politique Foncière 2009

Monsieur le Président exposera que, conformément à l'article 11 de la Loi n° 95-127 du 08 février 1995, les collectivités doivent établir un bilan de leur politique foncière. Il précisera aux membres du Comité qu'il n'y a pas lieu de délibérer car aucune acquisition ou cession de terrains n'a été enregistrée.

### 4°) Compte Administratif 2010

Après s'être fait présenter le budget primitif, supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice 2010, les membres du Comité, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2010 dressé et présenté par Monsieur le Président, devront procéder à son approbation

Les résultats synthétiques du Compte Administratif figurent sur le tableau annexé.

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE (+ ou -)
<i>SECTION DE FONCTIONNEMENT</i>	Résultats propres à l'exercice 2010	86 937.35	158 234.50	71 297.15
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP ou BS 2008)		56 267.78	56 267.78
	Résultat à affecter			127 564.93
<i>SECTION D'INVESTISSEMENT</i>	Résultats propres à l'exercice 2010	22 003.26		- 22 003.26
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP ou BS 2008)		58 099.76	58 099.76
	Solde global d'exécution			36 096.50
<i>RESTES A REALISER</i>	FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00
	INVESTISSEMENT	38 100.00	0,00	38 100.00
<b>RESULTATS CUMULES 2010</b>		147 040.61	272 602.04	125 561.43

<i>REPRISE DES RESULTATS</i>	Affectation en réserve (Inv 1068)	5 000.00
	Report en fonctionnement en 002 recettes	120 561.43

#### 5°) Affectation du résultat 2010

Monsieur le Président vous exposera qu'en application de l'article 9 de la Loi du 02 mars 1982 et de l'instruction comptable M14 (tome II, titre 3, chapitre 5) et après avoir approuvé le Compte administratif 2010 (C.A.2010), le comité syndical doit se prononcer sur l'affectation du résultat 2010 ; Cette année, il convient de prévoir une affectation de 5 000 € en investissement principalement destinée à couvrir la différence entre l'excédent et le montant des travaux en restes à réaliser. Le compte de gestion se solde (hors restes à réaliser) par un excédent d'investissement de 36 096.50 € plus un excédent de fonctionnement de 127 564.93 €.

#### 6°) Compte de gestion 2009

Le compte de gestion étant conforme au compte administratif, Monsieur le Président propose de l'approuver.

#### 7°) Vote du Budget Primitif 2010

Dans le cadre des orientations définies dans le Débat d'Orientation Budgétaire, Monsieur le Président vous propose d'approuver le projet de Budget Primitif 2011 tel que défini en annexe, avec une augmentation des cotisations de 2%.

#### 8°) Augmentation de la participation des communes

Comme indiqué au point précédent, il est prévu d'augmenter les cotisations des communes de 2%.

#### 9°) Questions diverses

Point sur la D.I.G.